IXEANE

Société par actions simplifiée

Au capital de 1 000.00 €

Siège social : 12 impasse les Foins
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

899 353 148 RCS de Saint-Etienne

PROCES-VERBAL

DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE GERANT

DU 10 JUILLET 2024

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Madame Céline LASSABLIERE demeurant 1283 Route des Catonnes - 42170 Chambles
Propriétaire de la totalité des 100 parts composant le capital social de la Société IXEANE.
Associé unique de ladite société,

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DECISION - TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'associé unique décide de transférer le siège social de 12 impasse les Foins - 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON à 1283 Route des Catonnes – 42170 Chambles, à compter du 10 juillet 2024.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

« **ARTICLE** 4 **– SIEGE SOCIAL**
Le siège social est fixé à **1283 Route des Catonnes - 42170 Chambles**. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DECISION — DELEGATION DE POUVOIRS

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

L’associé unique

Signé par Céline LASSABLIERE
Le 11/07/24
ID: tx_kylMBweL1dJJ
Signed with
Universign